



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16
E-mail : snui@snui.fr http://www.snui.fr Réf. PC/03

Paris, le 20 Avril 2005

Communiqué de presse

Que reste-t-il de l'égalité de traitement des contribuables ?

L'administration est prise à son propre jeu : en faisant le choix de la publicité d'un outil qui, de plus, devait lui permettre de supprimer des emplois, elle a créé un besoin qu'elle ne maîtrise plus. Les difficultés rencontrées par les télédéclarants ont montré que les moyens alloués à ce qui constitue pourtant la vitrine de l'administration n'étaient pas à la hauteur des ambitions de l'administration. Un second report de la date limite de déclaration des revenus par internet vient d'être annoncé. Les télédéclarants pourront effectuer leur déclaration par internet jusqu'au 15 mai prochain et bénéficieront, de plus, d'une réduction d'impôt de 20 euros, alors que la date limite de dépôt des déclarations « papier » était fixée au 4 Avril dernier.

Rarement un tel coup n'avait été porté à l'égalité de traitement entre contribuables. De plus, d'ores et déjà, un certain nombre de problèmes se posent (questions des contribuables, application des pénalités pour dépôt tardif) alors que, dans le même temps, les agents des impôts ont reçu lors de la campagne de réception du public, plus de 30 millions de déclarations « papier », plus de 3 millions de personnes et près de 2,5 millions d'appels téléphoniques.

Face aux interrogations qui pèsent sur l'avenir du service public fiscal dans un contexte de réduction des moyens et de dégradation des conditions de travail, le SNUI tient à souligner que l'administration humaine garde toute sa valeur.

Pour recevoir les communiqués de presse sur messagerie, consulter le site [snui.fr](http://www.snui.fr)